v. *nemorale* Chab.; 6, fr. 7, f. vern.; 8, f. tur., la Chambotte. — *A. Opalus* v. *nemorale* forme *stenopterum* Chab.; 9 fruit, au mont de l'Épine.

PLANCHE IV. — *A. Opalus* v. *obscurum* Chab.; 1, f. vern.; 3, f. tur., à Brides-les-Bains — *A. hyrcanum* Fisch., et Mey., de Talüsch, photographie prise sur l'échantillon type envoyé par MEYER à BOISSIER et conservé dans son herbier, fig. 4, 5. — *A. Opalus* v. *rotundifolium* (Lam.); 8, f. vern.; 7, f. tur., au mont Nivollet. — forme *prominens* Chab.; 6, f. tur., à Vérel-Pragondran.

M. Souèges fait la communication suivante :

Un cas de développement anormal de l'embryon chez l'*Anemone Pulsatilla* L.;

PAR M. R. SOUÈGES.

Dans des recherches en cours sur l'embryogénie des Renonculacées, j'ai rencontré un embryon d'*Anemone Pulsatilla L.*, dont le développement tout à fait anormal m'a paru digne d'être signalé. Cet embryon (fig. 1) appartient à une graine en voie de maturation. Il diffère des embryons normaux, dont on peut le rapprocher, par la taille, par l'allongement de sa partie inférieure différenciée en suspenseur (*s*) et la forme tronconique de sa partie supérieure (*e*). Sur la surface aplatie de cette dernière repose une grande cellule hémisphérique (*ca*), à peu près vide de protoplasma, mais munie d'un gros noyau, dont la masse, très peu colorable, présente deux nucléoles inégaux très réfringents.

Le corps de l'embryon est composé de cellules semblables à celles que l'on rencontre dans les embryons normaux; leur disposition est irrégulière dans la partie rétrécie, assez régulière au contraire dans la partie renflée. En se basant sur la différenciation très nette d'un épiderme dans cette dernière partie, on peut préciser la limite de l'embryon proprement dit et du suspenseur.

Pour ce qui est de l'origine des différentes parties de cet organite, on ne peut émettre que des idées hypothétiques, puisqu'on se trouve en présence d'un cas exceptionnel, rencontré une seule fois, et dont le développement, par conséquent, n'a pu être suivi dans tous les stades.

D'après les nombreux points de comparaison que la structure

anatomique permet d'établir avec les embryons à développement régulier, il paraît logique d'admettre que la grande cellule hémisphérique représente la cellule apicale, ou cellule embryonnaire, résultant de la première bipartition de l'œuf et que l'embryon s'est développé tout entier aux dépens de la cellule basale, ou cellule du suspenseur, provenant de la même bipartition.

La cellule apicale, pour une raison impossible à déterminer,

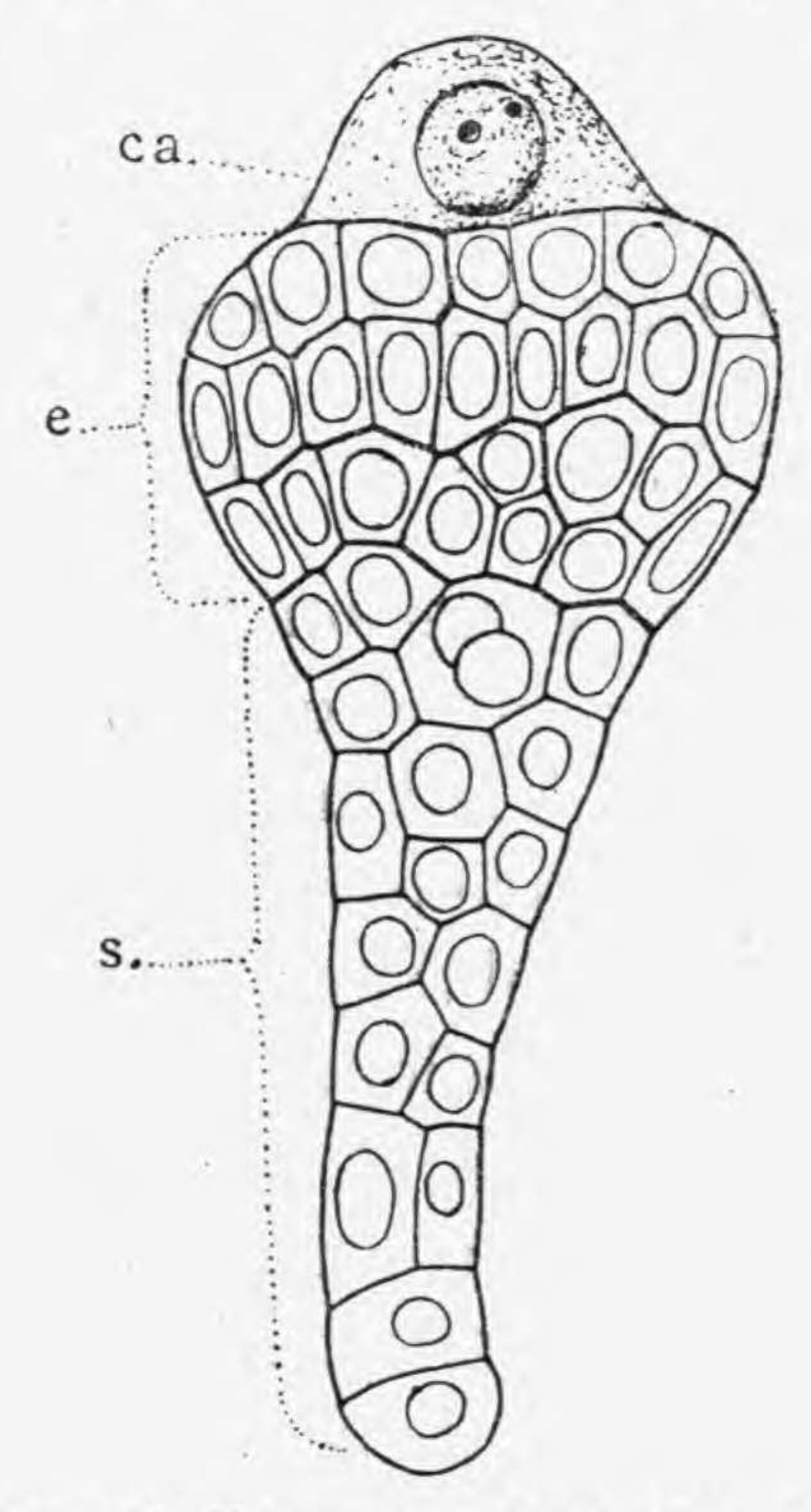


Fig. 1. — Embryon anormal d'*Anemone Pulsatilla* L. — *ca.*, cellule apicale; *e*, embryon; *s*, suspenseur. (G. : 420).

aurait été frappée de stérilité, elle ne se serait pas segmentée; j'ai déjà dit qu'au moment de mon observation, elle était à peu près dépourvue de protoplasme et que son noyau apparaissait très pauvre en éléments colorables. La cellule basale se serait d'abord cloisonnée, comme d'habitude, pour donner un suspenseur pluricellulaire; puis, l'élément terminal de ce dernier, ou *hypophyse*, aurait remplacé la cellule apicale dans son rôle de cellule embryonnaire proprement dite.

A propos de cette communication, M. Dumée rappelle quelques particularités du développement de l'embryon des Orchidées. Il se réserve de revenir plus longuement sur ce sujet dans une prochaine séance.